

PROJET EDUCATIF

2 0 1 0 - 2 0 1 2

GLOBAL

de la Ville de Belfort



LE PROJET EDUCATIF GLOBAL DE LA VILLE DE BELFORT 2010-2012

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la Ville de Belfort s'est fortement engagée en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. Avec la mise en œuvre de plusieurs contrats éducatifs en lien avec ses partenaires, Contrat d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, Contrat Educatif Local, Contrat Enfance Jeunesse, avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, l'accueil de la petite enfance, les actions en direction des parents, les actions en faveur des jeunes, la commune s'est investie bien au-delà de ses compétences obligatoires. Elle engage ainsi des moyens très importants en faveur de l'éducation, qui représentent un quart de son budget de fonctionnement.

La Municipalité actuelle a renouvelé son implication dans ce domaine en l'affichant comme l'une des priorités du programme municipal et souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape en développant son Projet Educatif Global.

Ce projet place l'enfant au centre du dispositif et c'est son éducation qui est au cœur de la démarche.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fait rien, le fait seul, ou différemment et en dehors de toute offre structurée.

Le Projet Educatif Global permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est de trouver un terrain d'entente commun sur lequel des adultes différents dans leurs fonctions et rôles doivent s'accorder et intervenir. Il faut donc un lieu de concertation et de validation pour produire de l'analyse, agir et inter-agir. Il permet de construire un plan d'actions basé sur des engagements partagés par tous les partenaires et de produire des évaluations régulières.

A- Les valeurs qui guident notre action

Dans le cadre d'un référentiel commun fondé sur le socle des valeurs républicaines

Liberté – Egalité – Fraternité

la Ville veut particulièrement promouvoir la laïcité, vecteur de liberté, ainsi que l'égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

La Ville de Belfort a pour ambition forte de :

- favoriser l'émergence d'une communauté de citoyens qui permette à chaque individu de révéler et développer toutes ses potentialités et
- de faire de l'éducation une priorité partagée dans la cité.

La Ville de Belfort souhaite contribuer à offrir à chaque individu les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines. Le développement de l'esprit critique, de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral sont autant de valeurs promues, dans le respect de la liberté de chacun. Les moyens pour chacun de se réaliser pleinement sont inégaux et la Ville, dans un principe réaffirmé d'égalité des chances et de solidarité, soutiendra plus fortement les plus démunis.

Le développement de l'individu va de pair avec sa participation et son insertion dans la société. Il ne s'agit pas de soutenir le développement d'une société individualiste, concurrentielle et consumériste, mais au contraire de faire des qualités et de la diversité des individus une force pour la société, dans un principe de fraternité. Mettre en évidence et favoriser ce qui nous rassemble, créer les conditions du mieux vivre ensemble, permettre à chacun de s'investir pour d'autres, d'exercer pleinement sa citoyenneté, sont des objectifs forts, fondateurs d'une communauté de citoyens.

La laïcité est une des valeurs essentielles de la République. Elle est un idéal positif d'affirmation de la liberté de conscience, d'égalité, de fraternité et de tolérance.

Elle se fonde sur le respect de l'individu. L'intérêt général est le support de cette laïcité. L'école et l'ensemble des institutions publiques en sont le creuset et le pivot, en donnant à chacun le moyen d'acquérir et de partager liberté de conscience et valeurs démocratiques.

Le jugement critique, au cœur des missions du système éducatif, est intimement lié à la liberté de conscience. En vertu de la neutralité de la sphère publique, la laïcité doit prendre en compte la diversité de la population sans ériger les différences en droit à la différence.

B - Les grandes orientations du Projet Educatif Global

1 - Intervenir dans le champ de la Petite enfance pour soutenir la fonction parentale et la socialisation des enfants

La petite enfance est un moment clé dans le parcours éducatif des enfants. Leur accueil dans les lieux de service public dédiés est une occasion importante pour permettre d'établir des liens solides avec les parents.

Le premier axe d'intervention vise à répondre aux besoins des parents afin de leur permettre de concilier leur vie familiale, personnelle et professionnelle, par des réponses adaptées, notamment en termes d'horaires. L'évolution amorcée des crèches vers le multi-accueil est, à cet égard, une première réponse.

Le second axe consiste à associer les familles à la démarche éducative et à apporter un soutien à leurs savoir-faire. Accueillir les parents, être à leur écoute, les conseiller constituent les objectifs poursuivis pour tous les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, et surtout lieux accueil parents-enfants). Ceux-ci constituent des lieux privilégiés que la Ville de Belfort souhaite développer et articuler avec les autres lieux d'accueil et avec les écoles maternelles.

De plus, il paraît important de favoriser davantage l'implication des parents dans le fonctionnement des structures, à travers la création d'un Comité d'usagers dans un premier temps commun à l'ensemble des crèches, afin qu'ils prennent activement part à l'éducation de leurs enfants.

Le troisième axe consiste à renforcer le projet global pour la Petite enfance en associant tous les partenaires concernés et notamment à promouvoir les classes passerelles et les articuler avec une école maternelle confortée dans ses missions.

2 - Soutenir l'école publique dans la mise en œuvre de ses missions

L'école publique, par les objectifs qu'elle porte et les missions qu'elle assure, est le pivot de la réussite éducative. L'accès pour tous aux savoirs fondamentaux, le développement de l'esprit critique, le développement des potentialités de chaque enfant, la réussite scolaire pour tous sont des objectifs primordiaux. Dans le respect des compétences de chacun et dans les champs d'action qui sont les siens, la Ville de Belfort souhaite s'engager aux côtés de l'Education Nationale pour la soutenir dans la réalisation de ses missions.

Des efforts importants sont déjà mis en œuvre à travers de nombreuses actions : la mise à disposition d'éducateurs sportifs et de professeurs de musique dans le temps scolaire, le financement des études surveillées, l'équipement informatique des établissements scolaires, l'encouragement à la lecture, le soutien aux projets pédagogiques des enseignants, l'organisation des activités périscolaires, etc. Elle souhaite poursuivre et développer son action en répondant aux nouveaux besoins en termes de locaux, d'intervenants, d'aménagement et d'adaptation des rythmes scolaires.

3 - Mener une action renforcée pour les enfants en grande difficulté

La Ville de Belfort a la volonté d'agir plus spécifiquement en direction des enfants et des familles les plus en difficulté pour leur donner toutes les chances d'une insertion sociale réussie. Elle est solidaire des plus démunis, et entend agir pour ne pas « laisser pour compte » les enfants qui seraient en difficulté. La lutte contre l'échec scolaire, l'accès à des activités éducatives enrichissantes doivent s'adresser en priorité à ces enfants. L'accompagnement des familles est un facteur essentiel pour favoriser la réussite des enfants : la Ville de Belfort s'engage à proposer aux parents des espaces d'accueil et d'écoute et à les accompagner dans leurs démarches éducatives.

Pour cela, des moyens d'action adaptés doivent être élaborés en privilégiant les partenariats avec le Conseil Général, l'Education Nationale, et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet de réussite éducative est un des moyens d'action important car il permet des réponses opérationnelles concertées avec les partenaires et une approche individualisée des familles.

4 - Proposer pendant tous les temps de l'enfant des activités enrichissantes pour favoriser sa réussite éducative

La Ville de Belfort propose des espaces éducatifs aux enfants et aux jeunes lors des différents temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'une offre culturelle et sportive tout au long de l'année. Elle souhaite diversifier et renforcer le contenu de ces temps en proposant des activités enrichissantes et structurées dans le respect des rythmes de l'enfant.

Au-delà du contenu des activités, deux points font l'objet d'une attention particulière : la politique tarifaire qui doit permettre un accès de tous aux activités, et une bonne articulation des activités proposées par les différents partenaires dans un souci de cohérence éducative.

5 - Soutenir les parents pour leur permettre d'être acteur à part entière de l'acte éducatif

Même fragilisée, la famille dans son rôle de socialisation reste le premier lieu de la construction et de la structuration de l'enfant.

Il est essentiel de donner aux parents dans leur diversité, les moyens d'assumer davantage et mieux leurs missions, de les soutenir dans l'exercice de leur responsabilité parentale, de favoriser leur implication dans la vie de l'école et plus largement au sein des structures éducatives. Les parents, premiers éducateurs, doivent être les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs qui interviennent auprès de leurs enfants. Le respect des parents dans leur rôle est essentiel dans toute action éducative.

La Ville de Belfort s'appuiera sur le tissu institutionnel et associatif pour les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les étapes importantes de la construction du Projet Educatif Global de la Ville de Belfort

La Municipalité de Belfort a fait de l'éducation sa priorité. L'éducation représente ¼ du budget de la ville et 515 personnes travaillent dans ce secteur. La Ville de Belfort appartient au Réseau français des Villes Educatrices. Des actions existent depuis de nombreuses années dans le temps scolaire (intervention des éducateurs sportifs, et enseignants de musique, ASEM...) et dans le temps périscolaire (études surveillées depuis 1929)

Depuis les années 80, la Ville de Belfort a signé Contrat Educatif Local et a mis en place des actions dans le cadre du dispositif « ARVE » dans le quartier des Glacis du Château.

Il existe une contractualisation forte avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- 1991 - Premier Contrat Enfance
- 2001 - Premier Contrat Temps Libre
- 2007 – Premier Contrat Enfance Jeunesse – 6-17 ans
- 2009 - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour les 0 -6 ans

La Ville de Belfort a contractualisé avec l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville « Contrat Urbain de cohésion Sociale » depuis 2006 pour la mise en place du Programme de Réussite Educative

En 2007/2008 , deux études ont été réalisées par les cabinets Trajectoires et Mission Possible pour la mise en place d'un Projet Educatif Local expérimental sur le quartier des Glacis du Château.

En 2008 des réformes de l'Education Nationale sont intervenues : le passage à la semaine de 4 jours, la suppression de l'école le samedi matin et l'installation de l'aide personnalisée, obligeant la Ville à Belfort à revoir l'ensemble de ses dispositifs.

La Ville de Belfort a lancé en 2009 une concertation sur les rythmes scolaires dans toutes les écoles de la Ville, et en 2010 elle a entamé la réflexion pour la réalisation d'un Projet Educatif Global.

LE PROJET EDUCATIF GLOBAL – POUR QUI ? OÙ ? AVEC QUI ?

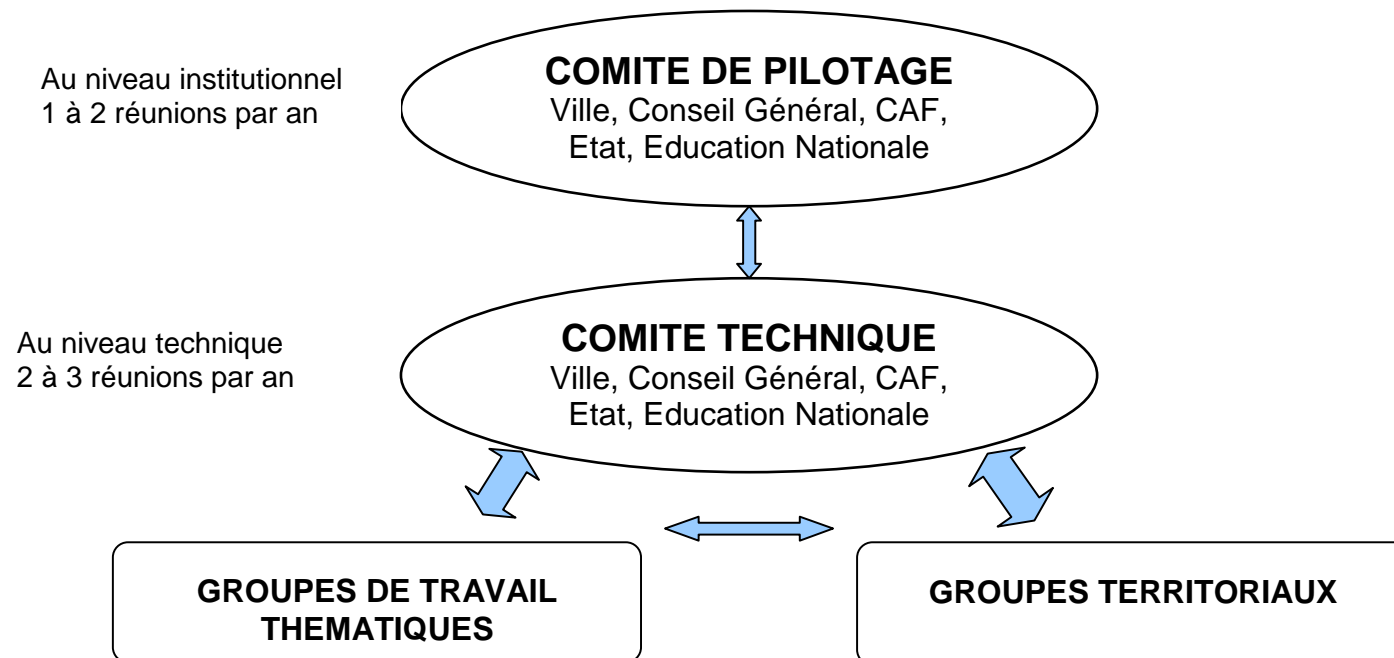
Le Projet Educatif Global s'adresse aux enfants **de 0 à 11 ans**, sur **l'ensemble du territoire de la commune**

C'est un Projet partenarial, porté par :

La Ville de Belfort,
La Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort,
Le Conseil Général du Territoire de Belfort
L'Etat -l'Acisé, l'Inspection Académique du Territoire de Belfort-
Les parents,
Les associations

Le Projet Educatif Global est évolutif. Il se construit en permanence et en concertation avec l'ensemble des partenaires.

LES INSTANCES DU PROJET EDUCATIF GLOBAL



LES ORIENTATIONS DU PROJET EDUCATIF GLOBAL

ORIENTATION N°1

INTERVENIR DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE POUR SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET LA SOCIALISATION DES ENFANTS

Des objectifs spécifiques en direction des 0 – 6 ans

- Optimiser le taux de fréquentation des structures petite enfance en favorisant les structures multi-accueils et en travaillant sur les amplitudes d'ouverture en articulation avec les préconisations de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
- Adapter les modes de garde aux évolutions sociétales afin de mieux répondre au bien-être des enfants et aux besoins des familles
- Améliorer les conditions d'accueil du petit enfant et/ou de sa famille en situation de handicap
- Développer les actions qui permettent de renforcer pour les enfants et les familles les temps de passage : de la famille, de l'assistante maternelle ou de la crèche/halte garderie à l'école maternelle
- Adapter et organiser le temps de la pause méridienne en fonction de l'âge des enfants
- Renforcer la place des parents en tant que premier éducateur de leur enfant
- Former et qualifier les équipes d'animation en temps périscolaire et organiser les temps de concertation entre les différents professionnels intervenant sur la journée de l'enfant

LES ACTIONS

	Intitulé des actions
1	Généraliser le multi-accueil dans l'ensemble des crèches
2	Elargir les critères d'admission dans les crèches
3	Mettre en place une plateforme pédagogique commune à l'échelle de la Ville avec une déclinaison dans chaque lieu d'accueil – Charte de la petite enfance
4	Créer un comité d'usagers représentant les parents des structures de la petite enfance
5	Développer les actions passerelles
6	Créer un observatoire de la petite enfance par la mise en commun des données de chaque partenaire

QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de structures ayant évolué vers du Multi-accueil,
- Nombre de places de halte garderie créées au sein des crèches,
- Evolution du nombre d'enfants différents accueillis,
- Nombre de parents et d'enfants ayant bénéficié du dispositif « passerelles »
- Nombre de votants aux élections du Comité d'Usagers
- Nombre de réunions du comité d'usagers
- Nombre de parents présents aux réunions du Comité d'usagers
- Nombre de propositions du Comité d'usagers transformées en actions

ORIENTATION N°2

SOUTENIR L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SES MISSIONS

Les objectifs spécifiques

- Soutenir l'école publique dans la mise en œuvre de ses missions : défendre les valeurs de l'école publique, assurer les moyens de fonctionnement, soutenir les projets pédagogiques
- Mettre en place à côté des compétences obligatoires de la Ville, des actions qui concourent à la réussite des enfants : renouveler et entretenir les équipements mis à disposition des écoles, qualifier les personnels,..
- Lancer un chantier de rénovation pour 5 groupes scolaires afin de mettre à disposition des locaux adaptés aux différents utilisateurs
- Soutenir et développer la place des parents au sein de l'école comme des partenaires à part entière

LES ACTIONS

	Intitulé de l'action
7	Animer des groupes territoriaux à partir de 3 groupes scolaires
8	Poursuivre la réflexion sur l'intervention des personnels municipaux
9	Créer une seconde classe à renforcement musical à l'école Pergaud– expérimentation en vue de la CHAM en articulation avec le collège Signoret
10	Mettre en place la concertation dans le cadre des grands travaux dans les écoles
11	Renforcer le suivi des conseils d'école pour en faire de véritables outils d'amélioration du soutien au fonctionnement et aux projets des écoles

QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de rencontres thématiques sur chaque quartier
- Présence de l'ensemble des partenaires aux rencontres
- Application de critères d'attribution des financements des PAE
- Nombre d'enfants par classe et inscription dans la durée en classe à renforcement musical
- Impacts des enseignements musique sur le comportement et les résultats scolaires des enfants
- Mise en place de tableaux de bord pour le suivi des conseils d'écoles
- Taux de réponses aux questions des enseignants et des parents à l'issue des conseils d'écoles

ORIENTATION N°3

MENER UNE ACTION RENFORCEE POUR LES ENFANTS EN GRANDE DIFFICULTE

Les objectifs spécifiques

- Permettre à chaque enfant de révéler et développer ses potentialités en menant une action renforcée en direction des enfants en grande difficulté en valorisant leurs savoir-faire et savoir être
- Lutter contre l'échec scolaire
- Accompagner les familles et les soutenir dans leur rôle de parents
- Redéfinir et renforcer le Programme de Réussite Educative

LES ACTIONS

	Intitulé de l'action
12	Mettre en œuvre les nouvelles modalités de fonctionnement du PRE : - renforcer la place des infirmières municipales en les désignant référentes des parcours - mettre en place des actions de prévention de l'échec scolaire - évaluer l'efficacité et la complémentarité des différents dispositifs d'aide aux enfants en difficulté
13	Poursuivre la mise en cohérence des interventions Ville / Education Nationale / autres dispositifs
14	Evaluer l'efficacité et la complémentarité des différents dispositifs d'aide aux enfants en difficulté

QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'équipes pluridisciplinaires réunies par année scolaire
- Nombre d'enfants suivis dans le cadre du PRE
- Nombre de rencontres pour une articulation des dispositifs entre les partenaires du Projet Educatif Global
- Nature des parcours proposés

ORIENTATION N°4

PROPOSER POUR CHAQUE TEMPS DE L'ENFANT DES ACTIVITES ENRICHISSANTES POUR FAVORISER SA REUSSITE EDUCATIVE

Les objectifs spécifiques en direction des 6 – 11 ans

- Mieux faire connaître les diverses possibilités d'accueil des enfants entre 6 et 11 ans
- Rendre lisibles les actions portées par la Ville de Belfort et ses partenaires
- Faciliter la recherche d'information par la diversification des supports de communication et la centralisation des informations.
- Permettre l'accès à la culture et aux sports à l'ensemble des enfants
- Construire les activités périscolaires comme complémentaires à l'école et aux actions menées par les autres acteurs du territoire (associations, clubs sportifs...)
- Mieux organiser le temps de la pause méridienne afin que ce temps soit adapté aux besoins physiques et physiologiques des enfants en fonction de leur âge : locaux, mobiliers, temps calme favorisant l'autonomie des enfants...

LES ACTIONS

	Intitulé de l'action
15	Diversifier les activités périscolaires par la mise en place d'une proposition minimum par école, et en faisant appel au tissu associatif
16	Mettre en place un groupe de travail pour l'organisation de la pause méridienne
17	Améliorer la communication en direction des parents et des enfants
18	Professionaliser les équipes d'animation et former les animateurs aux spécificités de la petite enfance
19	Formaliser l'organisation des activités périscolaires <ul style="list-style-type: none"> - formaliser la concertation entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires pour une plus grande cohérence éducative - articuler les dispositifs (études surveillées, accompagnement éducatif, aide personnalisée, contrat local d'accompagnement à la scolarité-CLAS-...)

QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'activités sport/culture/citoyenneté dans les écoles
- Nombre d'associations différentes intervenant dans le temps périscolaire
- Nombre de réunions de concertation avec les enseignants
- Nombre de réunionS de concertation avec l'Education nationale pour l'articulation des dispositifs
- Adaptation des locaux aux besoins spécifiques de la restauration scolaire et autres temps périscolaires
- Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation sur les spécificités de la petite enfance

ORIENTATION N°5

SOUTENIR LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE D'ÊTRE ACTEURS A PART ENTIÈRE DE L'ACTE ÉDUCATIF

Les objectifs spécifiques

Préalable :

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants

La question de l'accompagnement à la parentalité est une question transversale du Projet Éducatif Global. Elle doit être prise en compte, travaillée et déclinée quelle que soit l'action.

La précarité sociale (logement, travail, santé...) est le plus souvent un facteur aggravant des difficultés éducatives des familles. L'accompagnement à la parentalité demande un croisement des politiques publiques pour une réponse globale aux problématiques de la famille.

- Soutenir les parents en difficulté éducative

- Valoriser les compétences, les savoirs et savoir-faire des parents auprès de leurs enfants

- Créer des lieux et des temps de rencontre permettant des échanges entre les parents et entre les parents et les enseignants

- Conforter la place des parents au sein de l'école
 - au niveau des Conseils d'école par la formation des représentants de parents élus
 - en les associant aux activités de l'école (temps scolaire et périscolaire)

LES ACTIONS

	Intitulé de l'action
20	Mettre en place un contrat avec les parents dans la cadre du PRE
21	Organiser la sensibilisation des parents aux élections de représentants élus dans les conseils d'écoles et organiser d'une formation pour les parents d'élèves nouvellement élus
22	Mettre en place un Comité d'usagers des structures petit enfance
23	Organiser un forum d'information pour les parents dont les enfants entrent à la maternelle
24	Expérimenter l'accompagnement à la parentalité sur le quartier Résidence-La Douce dans le cadre de l'articulation entre Projet Educatif Global et Projet de Développement Social Local (PDSL)
25	Organiser un Forum de rentrée et une Conférence de Printemps chaque année

QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

- Evolution de la participation aux élections de parents d'élèves élus
- Nombre de parents présents à la formation des parents élus proposée par la Ville de Belfort
- Nombre de parents présents à la réunion de présentation des actions en direction des enfants entrant à la maternelle
- Nombre de réunions du groupe territorial sur le quartier Résidences – La Douce
- Présence de l'ensemble des acteurs du quartier au groupe territorial

LES FICHES ACTIONS DU PROJET EDUCATIF GLOBAL

ORIENTATION N°1

ACTION 1

GENERALISER LE MULTI-ACCUEIL DANS L'ENSEMBLE DES CRECHES

1 – Descriptif de l'action

Les structures multi-accueil combinent les avantages d'une halte garderie et d'une crèche. Ils permettent :

- d'accueillir d'avantage d'enfants différents,
- d'améliorer l'offre d'accueil pour les demandes atypiques (accueils ponctuels, accueils réguliers de faible volume, accueil d'urgence),
- d'offrir d'avantage de souplesse dans l'organisation (horaires du matin et du soir, remplacements...) et d'optimiser la gestion des structures en faisant baisser les coûts.

Le multi-accueil municipal, la structure Fréry, a fait l'objet d'une évolution significative à la rentrée 2010 en rééquilibrant la taille des sections, en harmonisant les horaires d'accueil et en permettant les accueils réguliers de faible volume dans toute la structure.

Un groupe de travail a été créé en septembre 2010 pour réfléchir aux conditions de la généralisation du multi-accueil dans l'ensemble des crèches. Composé des directrices de crèches et de halte garderie, il se penche sur l'évaluation des opportunités pour chacune des structures.

La priorité est donnée au rapprochement de la crèche et de la halte-garderie des Résidences ainsi qu'à la crèche Voltaire (pas de halte-garderie à proximité).

Ce travail se nourrira d'interventions extérieures et de visites d'établissements innovants.

2 – Les moyens humains et techniques

Personnels des établissements de la petite enfance de la Ville de Belfort

3 – Le public

Les familles ayant des enfants de 3 mois à 6 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / CAF/Protection Maternelle Infantile / Structures associatives petite enfance

5 – Le financement

Ville de Belfort – Direction de l'Education – Service petite enfance / Les familles utilisatrices des structures petite enfance/CAF

ORIENTATION N°1

ACTION 2

ELARGIR LES CRITERES D'ADMISSION DANS LES CRECHES

1 – Descriptif de l'action

Actuellement les crèches belfortaines accueillent essentiellement les enfants de parents biactifs (ou familles monoparentales) sur des temps longs (contrat d'une durée d'un an) pour un accueil hebdomadaire supérieur à 25 heures.

Sont donc exclus de nos établissements, les familles à temps partiels (moins de 25 heures) ou dans une situation d'emploi instable (CDD, Intérim, stages, etc.).

Aujourd'hui les crèches ne constituent donc que modérément un outil d'action sociale, au contraire des haltes-garderies.

La transformation des établissements en structures multi-accueil devrait permettre de palier en partie à cette difficulté, mais il convient également de retravailler l'ensemble de l'offre municipale à travers :

- Une complémentarité des horaires d'accueil entre les différents établissements,
- Des contrats d'une durée de moins de 25 heures
- Un accès facilité pour les personnes en insertion.

Un groupe de travail élargi aux partenaires de la Ville, ainsi qu'au service « Droit des femmes » et au Service Solidarité du CCAS permettra d'avancer sur la question des besoins.

La modification des critères d'admission demande de modifier entièrement le règlement des structures petite enfance et de définir des quotas de places au sein des crèches réservées aux contrats à temps plein, ou réservées aux petits contrats et à l'accueil occasionnel. En complément, il serait intéressant de moduler l'agrément de certaines structures sur l'année afin d'ouvrir des places au public au mois de janvier.

2 – Les moyens humains et techniques

Direction de l'Education – Service petite enfance

3 – Le public

Familles ayant des enfants de 3 mois à 6 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / CAF/Protection Maternelle Infantile / Structures associatives petite enfance/CIDFF/CCAS

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education – Service petite enfance/CAF

ORIENTATION N°1

ACTION 3

METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE COMMUNE A L'ECHELLE DE LA VILLE AVEC UNE DECLINAISON DANS CHAQUE LIEU D'ACCUEIL

1 – Descriptif de l'action

Dans le Cadre du Projet Educatif Global, le service Petite Enfance se dote d'un projet pédagogique spécifique adapté aux multiples enjeux de ce jeune public.

Un travail participatif est conduit avec les directrices de crèches par la coordinatrice pédagogique du service petite enfance. La rédaction d'une plateforme pédagogique commune traduit les aspirations éducatives de la municipalité en actes pédagogiques.

Cette plateforme est synthétisée en un projet pédagogique, document destiné à être communiqué aux familles, aux partenaires ainsi qu'au personnel du service.

Il vise à la réalisation des objectifs éducatifs de la municipalité : la prise en compte de l'ensemble des besoins de l'enfant (physiques, psychologiques et sociaux), la perception de l'enfant de façon globale, l'importance de la communication dès les premiers mois, la nécessité d'un environnement adapté favorisant l'exploration, la rencontre et le jeu, l'apport de temps d'animations structurés permettant à la fois la socialisation et l'expression de la créativité, et la place centrale des parents dans la vie de l'enfant et leur identification comme premiers partenaires par les professionnels.

Les accueils innovants tels que les Lieux d'Accueil Enfants Parents et Accueils Passerelles sont également concernés.

Des réunions trimestrielles seront mises en place avec les Educateurs de Jeunes Enfants des structures petite enfance (16 personnes) pour travailler sur les aspects éducatifs et pédagogiques de leurs pratiques en favorisant les partages d'expériences et la coopération.

La création d'un planning des événements pédagogiques permettra à chacun d'être mieux informé des actions des autres structures.

Le service Petite Enfance participera à une commission mise en place par la Commission Départementale de l'Accueil des jeunes Enfants intitulée : « La qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les structures collectives ». Ce travail de fond devrait permettre d'amorcer un travail plus global sur la charte d'accueil de la Petite Enfance en 2011.

2 – Les moyens humains et techniques

Les personnels des structures de la petite enfance à l'échelle de la Ville

3 – Le public

Familles ayant des enfants de 3 mois à 6 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Protection Maternelle Infantile / Structures associatives et privées de la petite enfance / Caisse d'Allocations Familiales

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education – Service petite enfance

ORIENTATION N°1

ACTION 4

CREER UN COMITE D'USAGERS REPRESENTANT LES PARENTS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

1 – Descriptif de l'action

La création d'un Comité d'usagers entre dans le cadre du projet de redynamisation de l'implication citoyenne adopté au Conseil municipal du 23 octobre 2008.

La création de ce comité commun à l'ensemble des crèches aura pour avantage :

- d'alimenter le projet pédagogique petite enfance (plateforme commune à l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance) et d'évoluer vers une culture commune de l'accueil,
- de permettre aux parents concernés une prise de recul et donc un engagement collectif par rapport aux besoins et attentes des familles,
- de favoriser des échanges entre les parents et les professionnels de structures différentes,
- de permettre une relation plus élargie, distanciée entre les parents et les professionnels et de diminuer les risques conflictuels,

Ce projet peut évoluer dans un deuxième temps sur la création d'un comité d'usagers au niveau de chaque structure.

Le comité d'usagers sera constitué de : l'adjoint ou le conseiller municipal délégué en charge du secteur petite enfance, l'adjoint en charge du personnel, trois responsables d'équipement (crèche collective, halte-garderie et crèche familiale), un représentant du personnel de chaque structure désigné par Monsieur le Maire après concertation des personnels et de l'encadrement des structures, deux parents élus par structure.

Le comité d'usagers a pour rôle de :

- donner un avis sur le fonctionnement des établissements dans les domaines qui suivent : aménagement des locaux, accueil des familles, animations, qualité du service, gestion de la liste d'attente,
- recenser les besoins des parents en matière d'offre de garde (horaires atypiques, temps de garde adaptés aux emplois, stages...),
- être consulté, en tant que de besoin, sur la politique petite enfance de la ville, la politique tarifaire, les capacités d'accueil, etc.

L'adjoint en charge du secteur préside le comité d'usagers qui se réunit au moins deux fois par an. Les avis du comité des usagers seront affichés dans les établissements et feront l'objet d'une information à l'ensemble des parents.

2 – Les moyens humains et techniques

Direction de l'Education – Service petite enfance

3 – Le public

Familles ayant des enfants de 3 mois à 6 ans fréquentant les établissements de la petite enfance gérés par la Ville de Belfort

4 – Le partenariat

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education – Service petite enfance

ORIENTATION N°1

ACTION 5 DEVELOPPER LES ACTIONS PASSERELLES

1 – Descriptif de l'action

En partenariat avec l'Inspection Académique, les actions passerelles fonctionnent depuis janvier 2000 dans quatre écoles maternelles du quartier des Résidences (Pergaud, Rücklin, Luther-King et Dreyfus-Schmidt) ainsi qu'à l'école maternelle Saint-Exupéry dans le quartier des Glacis du Château.

Pour l'enfant, il s'agit de :

- vivre une socialisation précoce et réussie dans la sécurité garantie par la présence du parent,
- faciliter la séparation avec sa mère en lui offrant un accueil qui correspond aux besoins de son âge et selon son propre rythme,
- favoriser son développement psychomoteur, son éveil culturel et lui permettre de découvrir les premières règles du savoir vivre ensemble.

Pour les parents, il s'agit de :

- établir ou réinventer un climat de confiance entre eux et l'institution scolaire,
- valoriser et étayer la fonction parentale en les aidant à prendre conscience des potentialités de l'enfant et à porter un regard valorisant sur lui,
- rompre leur isolement, leur permettre de prendre du temps avec l'enfant, les associer au travail éducatif, les accompagner à devenir « parents d'élèves »,
- rechercher leur participation active et les valoriser dans leur rôle de premier éducateur.

Les familles sont accueillies au sein de l'école par l'institutrice en charge de la classe des 2 ans et une professionnelle de la petite enfance. L'ASEM de la classe est présente à certains moments. Les professionnels de la petite enfance ont une fonction complémentaire à celle de l'enseignant. Ils favorisent également l'utilisation par les familles des structures dont ils dépendent (LAPE, Halte-garderie, CIDFF, CADA, Bibliothèque...).

L'objectif est à la fois de poursuivre et développer les actions sur les quartiers RRS mais également d'expérimenter cette action sur d'autres quartiers et en particulier les quartiers Nord de Belfort.

2 – Les moyens humains et techniques

Education nationale : 1 enseignante

Ville de Belfort : coordonnatrice petite enfance, EJE, responsable du Lieu Parents/enfants, ASEM...

Des personnels des associations : Francas, CIDFF, CADA...

3 – Le public

Enfants de 2/3 ans avec leurs parents

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / CAF/ Education nationale / associations

5 – Le budget

Financement Ville de Belfort, Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, associations

ORIENTATION N°1

ACTION 6

CREER UN OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE PAR LA MISE EN COMMUN DES DONNEES DE CHAQUE PARTENAIRE

1 – Descriptif de l'action

Trois institutions disposent de données concernant la petite enfance, il s'agit de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Général et de l'Education nationale.

Ces données sont souvent complémentaires et leur partage permettrait d'enrichir les informations disponibles tout comme la compréhension des problématiques qui en résultent.

Un groupe de travail visant la mutualisation et la mise en commun de ces données pourrait être mis en place en 2011.

La Ville de Belfort ne possède pas de données spécifiques, mais une base de données actualisée permettrait par la suite de définir les politiques publiques à mettre en œuvre en matière de prise en charge de la Petite enfance.

La mise en commun des données requiert de faire l'inventaire de l'information dont dispose chacun et de définir les critères pertinents.

2 – Les moyens humains et techniques

Conseil général / Ville de Belfort / Caisse d'Allocations Familiales / Education Nationale

3 – Le public

Enfants de 0 à 6 ans

4 – Le partenariat

Conseil Général : Pilotage de l'observatoire

Ville de Belfort / Caisse d'Allocations Familiales / Education Nationale

5 – Le budget (à définir)

ORIENTATION N°2

ACTION 7

ANIMER LES GROUPES TERRITORIAUX A PARTIR DE 3 GROUPES SCOLAIRES

1 – Descriptif de l'action

Les groupes territoriaux dont le secteur géographique est défini par le quartier d'implantation d'un ou deux groupes scolaires, auront pour objectif de décliner les actions du Projet Educatif Global à l'échelle d'un territoire.

La définition des actions sera réfléchi au cours de groupes de travail composés de représentants de la Ville de Belfort, des représentants de parents d'élèves élus, des enseignants, des associations socioculturelles et de toute personne ressource sur le quartier.

Chaque groupe territorial choisira de travailler sur une ou deux thématiques issues des actions du Projet Educatif Global au cours de l'année scolaire.

Les groupes territoriaux mis en place pour l'année 2010/2011 :

- Quartier des Glacis du château
- Quartier de la Pépinière
- Quartier Résidences-La Douce (voir fiche N°24)

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort / Education nationale / Parents d'élèves élus/ associations socioculturelles

3 – Le public

Enfants de 0 à 11 ans et leurs familles

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education nationale / Associations socioculturelles / Parents d'élèves élus

5 – Le budget

Sera défini en fonction des thématiques retenues et des projets proposés.

ORIENTATION N°2

ACTION 8

LA POURSUITE DE LA REFLEXION SUR L'INTERVENTION DES PERSONNELS MUNICIPAUX

1 – Descriptif de l'action

Outre les interventions obligatoires pour les communes dans les écoles primaires, depuis de nombreuses années la ville de Belfort met à disposition des écoles :

- un éducateur sportif 2 heures par semaine par classe.
- chaque école bénéficie de créneaux piscine et patinoire, de journées de ski pour les CM2 et de journée plein air à la Base nautique des Forges
- un enseignant de musique 1heure par semaine par classe
- une infirmière municipale dans chaque école
- le financement de Projets Actions Educatives
- les fournitures scolaires
- les livres scolaires, un livre de fin d'année pour tous les élèves et un dictionnaire pour chaque enfant de CE2.

Il s'agira pour la Ville de Belfort :

- d'étudier avec les équipes enseignantes la pertinence de l'intervention de la Ville durant le temps scolaire (période, quantité...)
- de mettre en place un passeport « prévention santé » par les infirmières municipales avec un parcours du CP au CM2
- de réaffirmer les critères de financement des PAE afin de les articuler avec les objectifs de la Ville

2 – Les moyens humains et techniques

Personnels de la Ville de Belfort (ASEM, éducateurs sportifs, enseignants de musique, personnels d'entretien, personnels d'animations périscolaires)

3 – Le public

Enfants scolarisés à Belfort

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education Nationale

5 – Le budget

Ville de Belfort / Education nationale

ORIENTATION N°2

ACTION 9

LA CREATION D'UNE SECONDE CLASSE A RENFORCEMENT MUSICAL LOUIS PERGAUD- EXPERIMENTATION EN VUE DE LA CHAM EN ARTICULATION AVEC LE COLLEGE SIGNORET

1 – Descriptif de l'action

La Ville de Belfort, suite à une sollicitation de l'Education nationale, expérimente depuis la rentrée 2009/2010, une classe à renforcement musical dans une classe de CE2 à l'école élémentaire Louis Pergaud. Ces cours sont donnés à raison 2h30 hebdomadaires sur le temps scolaire en plus de l'enseignement musical scolaire soutenu par la Ville de Belfort.

Le dispositif s'inscrit dans le projet de l'école élémentaire, en travaillant implicitement les matières obligatoires à travers la musique (français, calcul...)

Cette première expérimentation a permis de constater une amélioration du comportement des élèves (meilleure concentration, plus grande motivation), et également un effet positif de valorisation personnelle des élèves avec un travail induit sur l'estime de soi.

Pour l'année 2010/2011, il a été proposé de maintenir ce dispositif en CE2 et de l'étendre à une classe de CM1, pour offrir une continuité aux élèves qui en avait bénéficié en 2009/2010.

Cette expérimentation vise à la création d'une classe CHAM (Classe à horaires aménagés musique) en élémentaire, qui pourrait déboucher sur l'ouverture d'une classe identique au collège Signoret, dans une logique de continuité pour les élèves.

Un bilan sera réalisé suite à cette première expérience sur une cohorte d'enfants en élémentaire avant de s'engager dans le dispositif CHAM.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort : Mise à disposition d'un enseignant de musique

3 – Le public

Enfants à partir du CE2 scolarisés à l'école élémentaire Louis Pergaud

4 – Le partenariat

Education Nationale / Ville de Belfort / Communauté d'Agglomération Belfortaine / Etat (CUCS)

5 – Le budget

Coût de l'action années scolaires 2009 / 2011

Année scolaire	Classes	Temps hebdomadaire musique enfant	Temps hebdomadaire professeur de musique	Coût des heures renforcement musical	Financements
2009/2010	CE2	2h30	3h30	5 803.98 €	CUCS : 5 803.98 €
2010/2011	CE2	2h30	3h30	5 803.98€	CAB : 9 120.54 €
	CM1	3h	4h00	6 633.12 €	

ORIENTATION N°2

ACTION 10

LA MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DES GRANDS TRAVAUX DANS LES ECOLES

1 – Descriptif de l'action

La Ville de Belfort s'engage dans un ambitieux programme de rénovation de bâtis scolaires autour de trois thématiques :

- renforcer la performance énergétique des bâtiments,
- permettre de répondre aux obligations d'accessibilité fixées par la loi du 11 février 2005,
- améliorer le confort et la sécurité d'utilisation des locaux de vie, des locaux périscolaires et des préaux et cours.

Les 5 groupes scolaires retenus sont : Hubert Metzger à la Pépinière, René Rücklin aux Résidences, Saint-Exupéry aux Glacis du Château, Victor Schœlcher au Centre et Emile Géhant au Nord.

Les axes d'interventions sont (outre les performances énergétiques et l'accessibilité des bâtiments) : la réfection des salles de classes ; les ENT : espace numérique de travail en milieu scolaire, les locaux périscolaires, les aménagements extérieurs.

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et confiera l'étude et le suivi de la réalisation à une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la loi MOP de 1985.

Pour réussir un projet d'une telle envergure, les conditions de la concertation et de la communication sont primordiales : aussi, dans le cadre du Projet Educatif Global, les partenaires éducatifs (parents, enseignants, institutions) seront associés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour déterminer les conditions de faisabilité des opérations.

Sujet de la concertation	Forme de la concertation	Membres associés à la concertation
Présentation du projet	Une réunion dans chaque groupe scolaire Conseil de quartier	Ville - AMO Conseil d'école - Direction Education
Accessibilité	Consultation de la commission accessibilité	CCAS
Energie : meilleur usage des énergies	Sensibilisation des enseignants et des élèves : - conférence d'expert - exposition Eco et Gaspillo - financement de PAE sur la thématique - rédaction d'un guide des économies d'énergie avec les enfants	EDF GDF - Service environnement de la CAB Inspection Académique Direction de l'Education Service de la Logistique
Aménagement des locaux scolaires : optimisation de l'utilisation des espaces : répartition des activités dans les locaux pendant le temps scolaire	Réunion du conseil des maîtres : - rédaction d'un cahier des charges d'aménagement des salles de classes - ENT : choix d'une classe mobile ou d'une classe fixe	Conseil des maîtres de chaque école - Inspection Académique Direction de l'Education - AMO
Aménagement des locaux pour le temps périscolaires Restauration scolaire Lieux de sieste maternelle	Réunion de travail sur le réaménagement des locaux : état des lieux/propositions	AMO : acoustique, cloisonnement - Coordinatrice périscolaire - Délégué(s) des parents d'élèves - Directeur de l'école - Délégué des enfants - Direction de l'Education
Aménagements extérieurs	Réunion de travail avec le conseil d'école : état des lieux et propositions	AMO - Toute l'équipe éducative - Direction Education

2 – Les moyens humains et techniques

Direction de l'Education / Services techniques de la Ville de Belfort / Inspection Académique / Equipes éducatives des écoles / parents élus/ Equipe de Maîtrise d'œuvre

3 – Le public

Les communautés éducatives des groupes scolaires concernés (enfants, parents, enseignants, intervenants extérieurs,...)

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / CCAS / Inspection Académique / Parents d'élèves / Equipes éducatives des écoles / EDF-GDF / Communauté d'Agglomération Belfortaine

5 – Le budget

Budget investissement de la Ville de Belfort - 12 millions d'euros

ORIENTATION N°2

ACTION 11

RENFORCER LE SUIVI DES CONSEILS D'ECOLE POUR EN FAIRE DE VERITABLES OUTILS D'AMELIORATION DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET AUX PROJETS DES ECOLES

1 – Descriptif de l'action

Le conseil d'école est une instance de décision, de consultation et d'information réunissant l'équipe enseignante, le Maire ou son représentant, l'Inspection d'Académie, le DDEN et les représentants de parents d'élèves élus. Sont associés à titre consultatif l'infirmière municipale, la coordonnatrice périscolaire, l'éducateur sportif, l'enseignant de musique, et toute autre personne qualifiée.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, l'organisation de la semaine scolaire, le règlement intérieur de l'école. Il est consulté et fait des suggestions sur les questions concernant le fonctionnement de l'école et des activités périscolaires. Le Conseil d'école est informé de la composition des classes, des choix de manuels, de l'organisation de l'aide personnalisée...

Aussi, les délibérations constituent une source d'information qu'il convient de traiter au quotidien.

L'objectif du suivi des conseils d'écoles est multiple :

- s'informer : de l'école à la Ville et inversement
- rendre compte des interventions de la Ville au sein de l'école
- répondre aux questions des familles en particulier pour les actions périscolaires
- assurer un suivi de la maintenance des bâtiments
- connaître les difficultés rencontrées par les équipes enseignantes afin de travailler avec elles à les résoudre

Il s'agit de :

- mettre en place des outils de suivi des demandes et questionnements afin de donner des réponses au Conseil d'école suivant,
- informer les élus représentants de la Ville dans les conseils d'écoles des interventions des différents services,
- tenir informées les équipes enseignantes et les parents des suites données à leurs questionnements.

2 – Les moyens humains et techniques

Direction de l'Education – Service Vie scolaire

3 – Le public

Les membres des Conseils d'écoles

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Equipes enseignantes des écoles de Belfort / Inspection Académique / Parents d'élèves élus / DDEN

5 – Le budget

Ville de Belfort - Direction de l'Education

ORIENTATION N°3

ACTION 12

METTRE EN ŒUVRE LES NOUVELLES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

1 – Descriptif de l'action

Le Programme de Réussite Educative (PRE), issu du plan de cohésion sociale et de la loi du 18 janvier 2005, est mis en œuvre à Belfort depuis 2007 et est subventionné par l'Etat dans le cadre des Contrats Urbains et Cohésion Sociale (CUCS).

Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite.

Il se caractérise par un soutien individuel et la mise en place d'un parcours éducatif en relation étroite avec la famille.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à ceux déjà existants mais à être complémentaire. Il suppose la mise en œuvre d'un partenariat renforcé et une relation de confiance ainsi qu'un traitement confidentiel des situations.

Les nouveaux objectifs se caractérisent par la mise en place :

- d'un Comité de pilotage commun au PEG regroupant les partenaires institutionnels de la Ville de Belfort (Préfecture, Education Nationale, Conseil Général, CAF),
- un partenariat renforcé entre les acteurs éducatifs pour définir des parcours adaptés,
- des parcours individualisés prenant en compte l'enfant dans sa globalité.

Dans ce cadre les axes de travail consistent à :

- renforcer la gestion administrative et l'animation du projet,
- mettre en place des équipes pluridisciplinaires et renforcer le rôle des infirmières municipales comme référentes de parcours,
- élaborer de réels parcours individuels à partir de diagnostics partagés,
- impliquer les parents et les enfants,
- créer des outils pour faire fonctionner le dispositif (charte de confidentialité, « carnet de bord » de l'enfant,...).

Le suivi individuel sous forme d'un parcours éducatif caractérise le PRE par rapport à d'autres dispositifs de soutien aux élèves en difficulté.

La mise en place de ce suivi comporte plusieurs étapes :

- le repérage : saisie de l'infirmière par un enseignant, animateur ou parent,
- l'analyse de la demande/ dispositif du PRE :
 - ⇒ accompagnement vers un autre dispositif ou droit commun,
 - ⇒ ou établissement du diagnostic par l'infirmière.
- les réunions de l'équipe pluridisciplinaire
 - ⇒ étude du diagnostic,
 - ⇒ proposition de parcours individualisés.
- la mise en œuvre du parcours

- ⇒ contractualisation avec les parents et l'enfant,
- ⇒ contractualisation avec les partenaires.
- l'évaluation du dispositif.

Trois équipes pluridisciplinaires de représentants de « terrain » des partenaires de la Ville de Belfort sont installées sur trois zones géographiques en cohérence avec celles des PAS du Conseil Général et couvrent l'ensemble des écoles de la Ville.

La composition des équipes est pluridisciplinaire et intègre :

- le coordonnateur PRE de la Ville,
- la ou les infirmière(s) municipale(s) du territoire concerné,
- un ou des travailleurs sociaux du Point d'Accueil Solidarité concerné,
- un représentant de l'Education Nationale - RASED,
- un ou des représentants d'associations socioculturelles (Francas, Centre Social...),
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales

La nouvelle organisation géographique intègre l'ensemble du territoire municipal de la manière suivante :

Equipe Nord : 1003 enfants - 2 infirmières (1.4ETP), Groupes scolaires : E. Géhant, La Méchelle, R. Aubert, J. Jaurès, Châteaudun.

Equipe Est : 1501 enfants - 4 infirmières (2.9 ETP), Groupes scolaires : P. Kergomard/ J. Moulin, V. Schoelcher, A. Bartholdi/J. Heidet, V. Hugo, L. Aragon, A. de Saint-Exupéry, P. Langevin.

Equipe Ouest : 1636 enfants - 3 infirmières (2.9 ETP), Groupes scolaires : Les Barres, P. Dreyfus-Schmidt, R. Rucklin, M.L King, L. Pergaud A et B, H. Metzger.

La réorientation du Programme de Réussite Educative est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2010.

Un bilan annuel permettra de suivre l'évolution du dispositif.

2 – Les moyens humains et techniques

- le coordonnateur PRE de la Ville,
- la ou les infirmière(s) municipale(s) du territoire concerné,
- un ou des travailleurs sociaux du Point d'Accueil Solidarité concerné,
- un représentant de l'Education Nationale - RASED,
- un ou des représentants d'associations socioculturelles (Francas, Centre Social...),
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales

3 – Le public

Enfants en difficulté de 3 à 11ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort, Préfecture, Education Nationale, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, associations socioculturelles

5 – Le budget prévisionnel 2010

358k€/an (Etat, Ville de Belfort, CCAS)

ORIENTATION N°3

ACTION 13

POURSUIVRE LA MISE EN COHERENCE DES INTERVENTIONS VILLE / EDUCATION NATIONALE / AUTRES DISPOSITIFS

1 – Descriptif de l'action

Depuis plusieurs années de nombreux dispositifs ont vu le jour, qu'ils soient portés par la Ville, l'Education Nationale ou le Conseil Général. La juxtaposition de dispositifs rend les actions très peu lisibles pour les familles. Les actions sont parfois concurrentielles en termes de public, d'horaires, de nature d'intervention.

Il s'agit dans le cadre du Projet Educatif Global de rendre les dispositifs complémentaires et de les mettre en cohérence avec les objectifs et les compétences de chaque partenaire sur les différents temps scolaire et périscolaire. Mais il s'agit également de veiller à l'articulation entre les différents temps.

On peut citer un certain nombre de dispositifs qui devrait être complémentaires et articulés : l'Accompagnement Educatif, les Ateliers périscolaires, les Etudes surveillées, le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, l'Aide personnalisée, la Restauration scolaire et la sieste, le Programme de Réussite Educative, le Projet d'école et le projet pédagogique des temps périscolaires...

Pour ce faire, il conviendra d'organiser des rencontres régulières entre la Ville et l'Education Nationale : en mars pour préparer la rentrée N+1, en juin pour finaliser l'organisation N+1 et en septembre pour faire les derniers ajustements.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Direction de l'Education, direction des sports, Direction de la Culture
Education nationale - Equipes enseignantes
Associations

3 – Le public

Enfants de 3 à 11 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education nationale / Associations / Familles

5 – Le budget

Ville de Belfort – direction de l'Education - Budget activités périscolaires

ORIENTATION N°3

ACTION 14

EVALUER L'EFFICACITE ET LA COMPLEMENTARITE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE

1 – Descriptif de l'action

Il s'agit de créer une instance d'évaluation de la complémentarité des dispositifs d'aide aux enfants en difficulté : PRE, CLAS, aide personnalisée, accompagnement éducatif.

La construction de cette évaluation passe par la mise en commun des évaluations de chaque dispositif et l'étude de leur complémentarité, afin d'ajuster les interventions aux besoins des enfants.

2 – Les moyens humains et techniques

Représentants de chaque institution : Ville de Belfort, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Education Nationale

3 – Le public

Enfants de 3 à 11 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education Nationale / Caisse d'Allocations Familiales / Conseil Général / Associations

5 – Le budget

ORIENTATION N°4

ACTION 15

DIVERSIFIER LES ATELIERS PERISCOLAIRES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE PROPOSITION MINIMUM PAR ECOLE, ET EN FAISANT APPEL AU TISSU ASSOCIATIF

1 – Descriptif de l'action

Lors de la rentrée 2009/2010, dans la perspective de l'élaboration du Projet Educatif Global, l'expérimentation d'une nouvelle organisation des temps périscolaires a été lancée :

Elle intégrait :

- la mise en place de 13 coordonnatrices périscolaires en charge des temps du matin, du midi et du soir avant et après l'école,
- la stabilisation et la formation des équipes d'animation,
- la réduction des études surveillées à 45 minutes au lieu d'une heure,
- l'ouverture des Centres d'Accueil Périscolaire (CAPS) aux enfants des écoles élémentaires,
- l'expérimentation de la diversification des activités périscolaires du soir.

Il s'agit de permettre aux enfants des écoles élémentaires durant le temps périscolaire de découvrir, expérimenter de nouvelles activités, tout en répondant aux besoins de garde des familles.

L'objectif est d'apprendre autrement via des activités culturelles, sportives ou citoyennes.

Les ateliers périscolaires se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 17h45 en parallèle des études surveillées, de l'accompagnement éducatif dans les quartiers RRS ou de l'aide personnalisées dans certaines écoles.

L'encadrement des ateliers est actuellement réalisé par les éducateurs sportifs et les enseignants de musique de la Ville de Belfort ou par des associations belfortaines ayant une compétence technique reconnue (Ecole d'Arts, Odyssée du Cirque, Pavillon des sciences...).

Fort de cette expérience, l'objectif est de diversifier les thématiques et les structures d'encadrement en recherchant de nouveaux partenariats :

- avec les associations de quartier (Centres Sociaux et maisons de quartier, associations sportives)
- avec les grands équipements culturels (Théâtre Granit, Centre Chorégraphique National...)
- en mobilisant les infirmières municipales sur des actions de préventions santé
- en mobilisant d'autres services de la Ville : Espaces verts et environnement, service des musées, les bibliothèques municipales...

A terme, dans chaque école seront proposés a minima par semaine : un atelier sportif, un atelier culturel et un atelier citoyen. En fonction des effectifs, le nombre d'ateliers sera multiplié.

La mise en place de la programmation des ateliers devra se faire en partenariat avec les enseignants afin d'articuler les thématiques avec le projet d'école ou les besoins recensés des enfants :

- en mars : Réunion ville / école permettant de faire le point sur l'année en cours et de définir les grandes orientations de l'année suivante
- en juin : réunion de cadrage des ateliers de l'année suivante : thématiques, fréquence, encadrement....

Ces temps de travail devront permettre d'articuler les différents dispositifs portés par la Ville ou l'Education Nationale, afin de rechercher la complémentarité.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Coordonnatrices Périscolaires et vacataires, éducateurs sportifs, enseignants de musique
Personnels des associations ou équipements culturels et sportifs

3 – Le public

Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville de Belfort

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education Nationale / Parents / Associations culturelles et sportives /Caisse d'Allocations Familiales

5 – Le budget prévisionnel 2010

(Budget de l'ensemble des activités périscolaires : matin, midi et soir)

CHARGES		PRODUITS	
Achats (matériel pédagogique, petit matériel)	31 113 €	Participations des familles - CAPS	51 468 €
Coût de production des repas	945 611 €	Participations des familles - RESTAURATION	514 376 €
Coût de livraison des repas	53 750 €	Prest.de service ordinaire reçue de la C.A.F.	155 407 €
Services extérieurs (travaux d'entretien réparations)	14 352 €	Contrat Enfance Jeunesse	71 172 €
Autres services extérieurs (frais de formation, frais postaux et téléphonie)	42 596 €	VILLE DE BELFORT	1 534 851 €
Charges de personnel*	1 239 852 €		
<i>Salaires + charges du personnel Coordonateurs, animateurs, agents d'office, directeurs d'école pour les CAPS</i>	998 729 €		
<i>Salaires + charges des personnels des études surveillées</i>	241 123 €		
TOTAL	2 327 274 €	TOTAL	2 327 274 €

ORIENTATION N°4

ACTION 16

METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

1 – Descriptif de l'action

L'objectif est de mieux organiser le temps de la pause méridienne afin que ce temps soit adapté aux besoins physiques et physiologiques des enfants en fonction de leur âge.

Aussi la réflexion sur la pause méridienne soulève plusieurs questions :

- la place de la sieste pour les petits de maternelle
- l'organisation du temps de repas pour les enfants qui déjeunent à la restauration scolaire

Un groupe de travail composé de représentants de la Ville de Belfort (coordonnatrices périscolaires, ASEM, animateurs), d'enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des représentants de parents d'élèves élus fonctionnera à partir de janvier 2011.

Plusieurs axes de travail pourront être développés pour des expérimentations en 2010/2011 et 2011/2012 :

- la sieste des petits de maternelle : permettre la sieste dès la fin du repas pour les enfants qui restent déjeuner à la restauration scolaire :
 - c'est concevoir des locaux adaptés,
 - c'est organiser le travail des agents de la Ville (animateurs et ASEM) et leur articulation avec les enseignants de maternelle,
- Le temps de repas à la restauration scolaire
 - c'est organiser les services et le temps du repas en fonction de la taille des groupes, et des âges des enfants
 - c'est réadapter les locaux et le mobilier lorsque cela est nécessaire au niveau phonique et ergonomique
 - c'est aménager l'espace périscolaire afin de permettre des temps calmes et en autonomie avant et après le repas
 - c'est réfléchir avec les équipes enseignantes pour que le temps de midi ne soit plus un temps d'apprentissage.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort (coordonnatrices périscolaires, ASEM, animateurs),

Enseignants des écoles maternelles et élémentaires

Représentants de parents d'élèves élus

Echanges d'expériences avec d'autres villes ayant des fonctionnements différents.

3 – Le public

Enfants scolarisés dans les écoles de Belfort

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education nationale/CAF

5 – Le budget

Ville de Belfort – direction de l'Education - CAF

ORIENTATION N°4

ACTION 17

AMELIORER LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES PARENTS ET DES ENFANTS

1 – Descriptif de l'action

Lors des groupes de travail ayant permis la construction du Projet Educatif Global , les parents ont très vite fait émerger la question de la communication en direction des familles : l'information existe mais elle manque de lisibilité, elle est trop confuse, trop dispersée, trop tardive.

L'objectif est de :

- diversifier les supports de communication afin que chacun puisse trouver le vecteur qui lui convienne : site internet, support papier, via les coordonatrices périscolaires..., en direction des parents et des enfants,
- faciliter la recherche d'information pour les familles,
- centraliser l'information en direction des familles (éducation, sports, culture, associations...)

Il s'agira de faire l'état des lieux des supports existants : Ville de Belfort et associations puis de définir quels supports seront les mieux adaptés avec quels types d'information.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Direction de la Communication en lien avec la direction de l'Education, de la Culture et des Sports.
Associations culturelles et sportives.

3 – Le public

Familles des enfants de 3 à 11 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Associations culturelles et sportives / partenaires du PEG pour la diffusion de l'information

5 – Le budget

Budget à définir en fonction des supports choisis

ORIENTATION N°4

ACTION 18

PROFESSIONNALISER LES EQUIPES D'ANIMATION

1 – Descriptif de l'action

L'amélioration et le développement de la qualité des activités périscolaires permettant de prendre en compte les différents temps d'intervention en les adaptant aux âges des enfants passent par la professionnalisation des équipes d'animation.

C'est à la fois :

- la résorption de l'emploi précaire :
 - Titularisation dans la fonction publique des coordonnatrices périscolaires
 - Stabilisation des équipes d'animation : cumul de temps de travail et inscription des interventions dans la durée (année scolaire a minima)
- la formation des animateurs : inscription de la formation des animateurs au plan de formation de la Ville de Belfort et création des conditions d'échanges des pratiques professionnelles. Une attention particulière sera portée pour la formation aux spécificités de la petite enfance en lien avec la PMI
- des temps de concertation formalisés entre les enseignants et les animateurs afin de mettre en cohérence les fonctionnements entre les différents temps de vie de l'enfant

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Plan de formation

Conseil Général – PMI – Formation aux spécificités de la petite enfance

Les équipes enseignantes – concertation et articulation des différents temps

3 – Le public

Les équipes d'animation périscolaires

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Conseil général / Caisse d'Allocations Familiales / Centre de gestion de la fonction publique territoriale

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction des ressources humaines

ORIENTATION N°4

ACTION 19

FORMALISER L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

1 – Descriptif de l'action

La qualification des activités périscolaires passent par une redéfinition de leur organisation en terme :

- d'inscription : redéfinir les modalités d'inscription (lieu, calendrier, documents demandés aux familles (dossier unique)) : mise en place d'un portail famille
- de définition d'un agenda : date de démarrage et de fin des activités, points d'étapes, durée des activités par jour et sur l'année...
- d'organisation de la concertation et de la co-construction des activités avec les équipes enseignantes, de mise en cohérence des fonctionnements dans les locaux scolaires...
- de relation avec les familles : mise en place de permanences d'accueil dans les écoles, magazine « Parlons Education », site Internet,...
- de partenariat avec les structures socioculturelles, sportives ou culturelles : procédure, coût des prestations, calendrier...

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Direction de l'Education, Direction des sports, Direction de la Culture
Education nationale - Equipes enseignantes
Associations

3 – Le public

Enfants de 3 à 11 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education nationale / Associations / Familles

5 – Le budget

Ville de Belfort – direction de l'Education - Budget activités périscolaires

ORIENTATION N°5

ACTION 20

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT AVEC LES PARENTS DANS LE CADRE DU PRE

1 – Descriptif de l'action

Le Programme de Réussite Educative (PRE), issu du plan de cohésion sociale et de la loi du 18 janvier 2005, est mis en œuvre à Belfort depuis 2007 et est subventionné par l'Etat dans le cadre des Contrats Urbains et Cohésion Sociale (CUCS).

Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite.

Il se caractérise par un soutien individuel et la mise en place d'un parcours éducatif en relation étroite avec la famille.

La mise en place de ce suivi comporte plusieurs étapes. A chacune d'elle la famille est informée et associée :

- le repérage : saisie de l'infirmière par un enseignant, animateur ou parent,
- l'analyse de la demande/ dispositif du PRE :
 - ⇒ accompagnement de la famille vers un autre dispositif ou droit commun,
 - ⇒ ou établissement du diagnostic par l'infirmière : L'infirmière rencontre la famille pour l'informer sur le dispositif PRE et avoir son accord pour la présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire
- les réunions de l'équipe pluridisciplinaire
 - ⇒ étude du diagnostic,
 - ⇒ proposition de parcours individualisés.
- la mise en œuvre du parcours
 - ⇒ contractualisation avec les parents et l'enfant,
 - ⇒ contractualisation avec les partenaires.
- l'évaluation du dispositif en équipe pluridisciplinaire et avec les familles.

Les premières réunions des équipes pluridisciplinaires ont eu lieu en octobre 2010 et la mise en place des parcours individualisés a débuté au cours du mois de novembre. Un bilan annuel permettra de suivre l'évolution du dispositif.

2 – Les moyens humains et techniques

- le coordonnateur PRE de la Ville et la ou les infirmière(s) municipale(s) du territoire concerné,

3 – Le public

Enfants en difficulté de 3 à 11 ans

4 – Le partenariat

Ville de Belfort, Préfecture, Education Nationale, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, associations socioculturelles

5 – Le budget prévisionnel 2010 : Voir fiche n°12

ORIENTATION N°5

ACTION 21

ORGANISATION DE LA SENSIBILISATION DES PARENTS AUX ELECTIONS DE REPRESENTANTS ELUS DANS LES CONSEILS D'ECOLE ET ORGANISATION D'UNE FORMATION POUR LES PARENTS D'ELEVES NOUVELLEMENT ELUS

1 – Descriptif de l'action

Le pourcentage de parents votants aux élections de parents d'élèves en 2010 ne représente que 42.2% des inscrits.

On assiste depuis plusieurs années à une chute du pourcentage des parents d'élèves élus adhérents à une fédération de parents d'élèves (FCPE, PEEP, SCOLA...), en effet 64.58% des parents élus en 2010 ne sont pas affiliés à une association.

Sans le soutien d'une fédération, de plus en plus de parents ont du mal à se situer et à se positionner en tant que représentants de l'ensemble des parents de l'école dans laquelle ils ont été élus.

Aussi, il paraît important de travailler autour de deux thématiques :

- la mobilisation des parents aux élections en septembre : création d'un support de communication et information dans le « Cahier de la rentrée » et « Parlons Education »
- et la formation des parents d'élèves élus pour une meilleure connaissance du fonctionnement du Conseil d'école et la prise de parole en réunion.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort
Education Nationale

3 – Le public

Les parents nouvellement élus des enfants scolarisés à Belfort

4 – Le partenariat

Ville de Belfort
Education nationale
Fédérations de parents d'élèves

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education et Direction de la communication

ORIENTATION N°5

ACTION 22

ELECTION ET REUNION DU COMITE D'USAGERS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

1 – Descriptif de l'action (voir fiche n°4)

La création d'un Comité d'usagers entre dans le cadre du projet de redynamisation de l'implication citoyenne adopté au conseil municipal du 23 octobre 2008.

Le comité d'usagers sera constitué de : l'adjoint ou le conseiller municipal délégué en charge du secteur petite enfance, l'adjoint en charge du personnel, trois responsables d'équipement (crèche collective, halte-garderie et crèche familiale), un représentant du personnel de chaque structure désigné par Monsieur le Maire après concertation des personnels et de l'encadrement des structures, deux parents élus par structure.

Des élections auront lieu chaque année au mois de novembre, et permettront à chaque structure de désigner deux parents qui siègeront au Comité d'usagers.

Le comité d'usagers aura pour rôle de :

- donner un avis sur le fonctionnement des établissements dans les domaines qui suivent : aménagement des locaux, accueil des familles, animations, qualité du service, gestion de la liste d'attente,
- recenser les besoins des parents en matière d'offre de garde (horaires atypiques, temps de garde adaptés aux emplois, stages...),
- être consulté, en tant que de besoin, sur la politique petite enfance de la ville, la politique tarifaire, les capacités d'accueil, etc.

L'adjoint en charge du secteur préside le comité d'usagers qui se réunit au moins deux fois par an. Les avis du comité des usagers seront affichés dans les établissements et feront l'objet d'une information de l'ensemble des parents.

Ce projet peut évoluer dans un deuxième temps vers la création d'un comité d'usagers au niveau de chaque structure.

2 – Les moyens humains et techniques

Direction de l'Education – Service petite enfance

3 – Le public

Familles ayant des enfants de 3 mois à 6 ans fréquentant les établissements de la petite enfance gérés par la Ville de Belfort

4 – Le partenariat

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education – Service petite enfance

ORIENTATION N°5

ACTION 23

ORGANISATION D'UN FORUM D'INFORMATION POUR LES PARENTS DONT LES ENFANTS ENTRENT A LA MATERNELLE

1 – Descriptif de l'action

Il s'agit par l'organisation d'un temps d'échanges de permettre aux familles dont l'enfant entre pour la première fois à l'école maternelle d'avoir accès dans un même lieu à l'ensemble des informations dont elle peut avoir besoin :

- les modalités de fonctionnement d'une école, le rôle des parents élus, la place des parents dans l'école, les horaires, les obligations des parents...
- les différents services périscolaires proposés par la Ville de Belfort et ses partenaires
- les différentes offres d'activités extrascolaires
- les possibilités de garde et d'accueil de leur enfant
- les aides possibles pour les familles (CAF)
- visite de l'école maternelle de l'enfant

Cette rencontre pourrait être co-animée par la ville de Belfort et l'Education Nationale. Elle serait programmée en juin pour la rentrée suivante.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Directions de l'éducation, des Sports et de la Culture
Education nationale

3 – Le public

Famille ayant un enfant qui entre à l'école maternelle en septembre

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education nationale / Caisse d'Allocations Familiales

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education

ORIENTATION N°5

ACTION 24

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE : LE POINT D'ARTICULATION ENTRE PEG ET PDSL : EXPERIMENTATION SUR LE QUARTIER RESIDENCES-LA DOUCE

1 – Descriptif de l'action

Le quartier Résidences-La Douce est un territoire où les indicateurs sociaux sont alarmants tant du point de vue social qu'économique. Aussi, la Municipalité de Belfort a-t-elle voulu expérimenter une nouvelle manière d'appréhender les difficultés et tenter d'y répondre.

Cette démarche peut être synthétisée comme suit :

- la construction de la démarche autour de 6 domaines d'actions : familles et enfance – jeunes et prévention – jeunes filles – insertion professionnelle des jeunes – lien social – personnes âgées,
- l'organisation d'un pilotage, pour chaque domaine d'actions, constitué d'un binôme politique et technique
- la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs du quartier, élargie en tant que de besoin à d'autres partenaires.

Les axes retenus pour la thématique « famille et enfance » sont :

- Favoriser l'accès aux structures d'accueil (crèche et halte garderie), accueil péri scolaire et accueil extrascolaire (accueil collectif des mineurs et accueil jeunes majeurs de la Maison de Quartier Jacques Brel) ;
- Promouvoir des initiatives individuelles et collectives en direction des familles pour mieux les accompagner dans leurs fonctions parentales.
- Requalifier et redéfinir l'accueil Parents Enfants La Farandole ;
- Accompagner et professionnaliser les acteurs intervenant auprès des enfants ;
- Assurer un continuum d'interventions éducatives entre les temps péri et extrascolaires
- Mieux organiser la transition entre les écoles du premier degré et le collège ;
- Renforcer l'impact du dispositif « Programme de Réussite Educative ;
- Conforter l'action de l'association Femmes Relais

Cette action sera déclinée sous la forme d'un groupe territorial Résidences – La Douce, tel que défini fiche N°7

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort – Direction de l'Education et Direction de la Solidarité Urbaine

3 – Le public

Enfants de 0 à 11 ans et leur familles

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Conseil général / Education nationale / Ecoles du quartier : Collège Signoret / Association Jacques Brel / Francas / Association Femmes Relais / Association Bleue Nuit

5 – Le budget (à définir)

ORIENTATION N°5

ACTION 25

ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EDUCATION ET D'UNE CONFERENCE DE PRINTEMPS

1 – Descriptif de l'action

Le Projet Educatif Global conçu comme un outil d'articulation des actions en direction des enfants de 0 à 11 ans nécessite également des temps et des lieux de réflexion et de formation autour des questions d'éducation.

C'est pourquoi deux temps forts de réflexion seront organisés chaque année :

- en septembre : **le Forum de l'Education** permettant de faire le bilan des actions de l'année et d'échanger sur une thématique issue des échanges des différents groupes de travail
- en avril/mai : **la Conférence de Printemps** animée par une personnalité du monde de l'éducation, autour d'une thématique d'actualité.

2 – Les moyens humains et techniques

Ville de Belfort - Direction de l'éducation

3 – Le public

Invitation très large à l'ensemble des belfortains

4 – Le partenariat

Ville de Belfort / Education Nationale / Caisse d'Allocations Familiales / Conseil Général/l'Etat

5 – Le budget

Ville de Belfort – Direction de l'Education

LES ADRESSES UTILES

Ville de Belfort

Direction de l'Education
Place d'Armes
90000 Belfort
03.84.54.24.24

Préfecture du Territoire de Belfort

Place de la République
90000 Belfort
03.84.57.00.07

Inspection Académique

Place de la Révolution Française
90000 Belfort
03.84.46.66.00

Conseil Général du Territoire de Belfort

Place de la Révolution Française
90020 Belfort Cedex
03.84.90.90.90

Caisse d'Allocations Familiales

12 rue du Général Strolz
90009 Belfort cedex
08.10.25.90.1



Belfort, le vendredi 17 décembre 2010

PROTOCOLE D'ACCORD

POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF GLOBAL DE LA VILLE DE BELFORT 2010-2012

Pour la Ville de Belfort,

Le Maire de Belfort,
Etienne BUTZBACH

Pour l'Etat,

Le Préfet du Territoire de Belfort,
Benoît BROCARD

Les partenaires,

la Ville de Belfort, la Préfecture du Territoire de Belfort,
l'Inspection académique du Territoire de Belfort, le Conseil Général du Territoire de Belfort
et la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort,

réunis ce jour en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaise,

s'engagent à mettre en œuvre les orientations du Projet Educatif Global,
chacun dans le cadre de ses compétences et de ses missions,
de façon complémentaire et articulée.

Pour le Conseil Général
du Territoire de Belfort,

Le Président,
Yves ACKERMANN

Pour l'Inspection Académique,

L'Inspecteur d'Académie,
Patrick MELLON

Pour la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Président,
Jean Marie BONNEMAYRE

Les axes du Projet Educatif Global validés par le Comité de Pilotage du 11 janvier 2010 sont :

- intervenir dans le champ de la petite enfance pour soutenir la fonction parentale et la socialisation des enfants ;
- soutenir l'école publique dans la mise en œuvre de ses missions ;
- mener une action renforcée en direction des enfants en grande difficulté ;
- proposer pendant tous les temps de l'enfant des activités enrichissantes pour favoriser sa réussite éducative ;
- soutenir les parents pour leur permettre d'être acteurs à part entière de l'acte éducatif.

Les axes du Projet Educatif Global sont déclinés en objectifs et actions
dans le document joint au présent protocole intitulé :

PROJET EDUCATIF GLOBAL DE LA VILLE DE BELFORT - 2010-2012